



**Bilan de la mesure de consolidation du  
réseau des maisons de jeunes du Québec  
Stratégie d'action jeunesse 2006-2009**

**Présenté au Secrétariat à la jeunesse  
par le  
Regroupement des maisons de jeunes du Québec**

Rédaction : Céline Morin, Directrice, RMJQ  
Révision : Viviane Bergeron, Adjointe administrative, RMJQ  
Marco Bourassa, Les jeunes du coin d'Ascot, Sherbrooke, Cantons-de-l'Est  
Patricia Chartier, L'Atmosphère de Carleton, Gaspésie/Les Îles  
Yvan Provencher, L'Antidote de Candiac, Montérégie-ouest  
François Gaudet, l'Alternative jeunesse, Trois-Rivières, Mauricie

**Septembre 2008**

## **Introduction**

D'entrée de jeu, le Regroupement des maisons de jeunes du Québec (RMJQ) tient à saluer le fait que le Premier ministre Jean Charest ait décidé de conserver la gouverne des dossiers jeunesse et qu'il ait agi concrètement à son égard par l'élaboration et l'application de la Stratégie d'action jeunesse 2006-2009.

Nous sommes aussi très satisfaits que plusieurs des mesures de la Stratégie d'action jeunesse, entre autres par le soutien accordé aux maisons de jeunes, s'adressent particulièrement aux adolescents, malheureusement souvent laissés pour compte. Il est important pour nous que des mesures s'adressent aux 12-15 ans, groupe d'âge privilégié pour les activités de promotion et de prévention de leur santé et des problèmes sociaux.

De plus, l'investissement que fait le Gouvernement du Québec, via sa Stratégie d'action jeunesse, dans la consolidation du réseau des maisons de jeunes du Québec leur confère une très belle reconnaissance. Il en va de même pour le Regroupement des maisons de jeunes du Québec qui s'y trouve directement associé comme partenaire officiel. Cette reconnaissance est une première dans notre parcours et nous permet de mettre notre expertise à l'avant plan auprès de nos partenaires et de la population.

Vous trouverez dans les pages qui suivent, le bilan que dresse le RMJQ de l'élaboration et de l'application de la mesure de consolidation du réseau des maisons de jeunes du Québec comprise dans la Stratégie d'action jeunesse 2006-2009. Plus particulièrement, nous vous y présentons les impacts positifs qu'a eu cette mesure et les bons coups qui résultent de son application ainsi que les recommandations que nous jugeons utiles à considérer pour remédier à quelques impacts plus mitigés. Finalement, nous vous joignons une proposition en vue de la poursuite de la consolidation du réseau des maisons de jeunes dans le cadre d'une Stratégie d'action jeunesse qui s'étendrait de 2009 à 2014.

## **Bilan du processus de consultation**

Le RMJQ et ses membres ont beaucoup apprécié être consultés dans l'élaboration de la Stratégie d'action jeunesse et ont investi, dans toutes les régions, les différentes tribunes offertes par le Secrétariat à la jeunesse (SAJ) à cet égard :

- Appel de mémoires : à l'aide d'un mémoire général rédigé par le RMJQ, les maisons de jeunes (mdj) ont massivement participé à la présentation du projet mdj et de ses pratiques en personnalisant celui-ci selon leurs activités spécifiques; certaines mdj ont aussi élaboré leur propre mémoire;
- Rencontres d'organismes en région : c'est en très grand nombre, dans chacune des régions, que les mdj ont répondu favorablement à l'invitation du SAJ pour collaborer aux réflexions préalables à la publication de la Stratégie d'action jeunesse;
- Assemblées publiques ouvertes aux jeunes : c'est avec beaucoup d'attention et d'intérêt que des centaines de jeunes fréquentant nos mdj se sont préparés pour s'investir dans ces assemblées et y faire valoir leurs visions et besoins.

Le RMJQ et ses représentants régionaux ont aussi apprécié la reconnaissance dont leur a fait preuve le Secrétariat à la jeunesse et le Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) en les identifiant comme partenaires et en acceptant de les consulter pour la répartition des montants alloués (nationalement, selon des fourchettes conjointement établies; en régions, pour ce qui est du pourcentage alloué selon l'approche populationnelle). En revanche, pour plusieurs régions, les délais serrés n'ont malheureusement pas permis ces consultations entre les Agences et les représentants régionaux du RMJQ. Quelques situations litigieuses ont été soulevées, provoquées par ce manque de communication qu'il serait bien d'éviter dans l'avenir.

## **Bilan concernant les modalités d'application de la mesure**

Les difficultés associées à l'application de la mesure découlent principalement du fait que de multiples structures ministérielles y ont été associées (MSSS, SAJ, Agences régionales). La confusion et l'incertitude qui ont entouré l'allocation des sommes aux mdj se sont illustrées à différents niveaux :

- Confusion sur la provenance des montants : argent attaché selon les fourchettes du MSSS versus argent régionalisé alloué par les Agences;
- Incertitude concernant la récurrence des montants alloués d'une année à l'autre et au terme des 3 années;
- Calendrier inconnu des versements (rend laborieux l'exercice des prévisions budgétaires);
- Versements en milieu ou fin d'année financière créant dans certains cas, un manque de liquidité et un ralentissement des activités;
- Dans certaines régions, des fonds ont été alloués à des organismes qui ne portent pas le projet mdj (voir recommandations).

## Impacts positifs de la mesure

Malgré ces difficultés d'ordre plutôt administratif, la mesure de consolidation du réseau des mdj du Québec a généré des impacts très positifs pour ces organismes et pour le RMJQ :

- L'augmentation du budget moyen de l'ensemble des mdj et, plus spécifiquement, des plus pauvres, a eu pour conséquences :
  - Un meilleur accomplissement de notre mission auprès des adolescents du Québec (augmentation des heures d'ouvertures, réponse plus adaptée aux besoins des jeunes via la consolidation des équipes de travail, diversification des activités offertes, etc.);
  - Une réduction des iniquités de financement entre les mdj;
  - Une augmentation du membership du RMJQ;
  - Un soutien accru aux activités de concertation entre nous, mais aussi, avec les autres partenaires jeunesse et communautaires aux niveaux local, régional et national;
  - Un plus grand partage d'expertise, de formation et d'expérience entre mdj et avec les partenaires.
  
- D'avoir été ciblé comme partenaire officiel de la Stratégie d'action jeunesse a apporté reconnaissance et crédibilité au RMJQ, à ses instances régionales et aux maisons membres. Par exemple :
  - L'Agence de la Montérégie encourage ouvertement les mdj de son territoire à adhérer au RMJQ;
  - L'Agence Gaspésie-les Îles a annoncé qu'elle souhaite défrayer la cotisation que paient les mdj et donner un financement pour le processus de marrainage afin d'encourager l'adhésion des mdj au RMJQ.

## Bons coups qu'a permis la mesure

De manière globale, l'augmentation du budget moyen des mdj leur a permis un meilleur accomplissement de leur mission auprès des jeunes et des communautés où elles sont implantées. Ces impacts du projet mdj se font sentir à différents niveaux puisque « les maisons de jeunes font la promotion de valeurs comme l'acceptation des différences, l'égalité des sexes, le respect de l'environnement, la prise en charge de sa vie et de son avenir. Elles économisent ainsi à la société québécoise, à long terme, les frais engendrés par la violence en général, par le sexisme et le racisme, par l'inadaptation aux exigences de la société. Pour toutes ces raisons les jeunes qui fréquentent les maisons de jeunes ont davantage de chance de devenir plus rapidement des citoyens critiques, actifs et responsables.»<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Regroupement des maisons de jeunes du Québec, Cadre de référence sur les pratiques en maisons de jeunes, deuxième édition, 1997.

Pour illustrer de façon plus concrète l'impact qu'a eu la mesure de consolidation du réseau des mdj en soutien à leur mission, voici quelques exemples terrain :

- A. Avec un 5 522 \$ supplémentaires, une mdj a pu consolider un poste d'animation à 25 heures par semaine. Plusieurs mdj ont utilisé les fonds alloués via la Stratégie d'action jeunesse pour consolider leurs équipes de travail. Maintenir les animateurs au sein des organismes donne une meilleure qualité d'animation et d'intervention auprès des jeunes.
- B. L'ajout de 2 084 \$ a permis à une mdj d'ouvrir ses portes le midi pour recevoir les jeunes à dîner. L'augmentation du financement de la mission des mdj a permis à plusieurs d'entre elles d'étendre les heures d'ouverture aux jeunes.
- C. Une mdj, a quant à elle, réussi à résorber un déficit accumulé au fil des années.
- D. Une maison de jeunes a pu répondre à une demande des jeunes qui souhaitaient avoir des cours de cuisine. Du mois d'octobre jusqu'au mois de juin, les jeunes se sont réunis deux fois par mois. Ils choisissaient le menu, faisaient la liste des ingrédients, allaient faire les achats et préparaient les repas en équipe. Deux animateurs sont en support aux jeunes dans toutes ces étapes et un bénévole a assumé le leadership des cours. Les jeunes qui ont pris part au projet du début à la fin partiront en voyage cet été. Un volet culinaire et découverte de produits locaux fera partie de l'aventure. Cette activité a connu un grand succès et reviendra à l'horaire en septembre prochain.

## **Impacts négatifs de la mesure**

Bien que nous en comprenions la logique et leur caractère parfois incontournable pour le gouvernement, quelques modalités propres à l'allocation des sommes ont eu des contrecoûts négatifs pour plusieurs mdj :

- La portion de 25% de l'enveloppe allouée régionalement selon une logique populationnelle a causé une iniquité inter-régionale en dirigeant des fonds vers les régions où les mdj sont déjà mieux financées, défavorisant du même coup, les régions éloignées telles que le Saguenay-Lac St-Jean, Gaspésie-Les Îles et la Côte-Nord. Effectivement, les mdj, quelque soit leur territoire d'action, partagent des besoins semblables de la même façon qu'un adolescent de Montréal a les mêmes besoins à combler qu'un adolescent de Carleton. De plus, les jeunes de ces régions ont accès à moins de ressources qu'en milieu urbain conséquemment, les mdj de ces régions rejoignent une proportion plus importante de jeunes sur leur territoire, étant souvent la seule ressource existante pour eux;
- Limiter l'allocation des sommes aux mdj recevant moins de 85 000 \$ n'a pas favorisé l'émancipation de l'expertise de celles qui en reçoivent plus, souvent plus anciennes donc davantage sollicitées par leur milieu. Pour cette raison, ce mode d'allocation va à l'encontre du cadre de financement du RMJQ, qui reconnaît les années d'existence comme un des facteurs justifiant la hauteur des besoins financiers de ses organismes (voir annexe A);
- La non-considération des besoins financiers supplémentaires associés à la gestion de points de services a pénalisé les mdj qui se sont regroupées pour faciliter leur accessibilité auprès des jeunes;
- La mesure de consolidation des mdj a permis un accroissement de la réponse aux besoins des adolescents-es mais, par l'incertitude de sa récurrence, crée un doute quant au maintien de cette réponse au terme de la Stratégie d'action jeunesse.

## Recommandations d'ordre général

À la lumière de toutes ces considérations, le RMJQ, appuyé de ses instances régionales et de maisons de jeunes non-membres (voir annexes B au présent bilan), recommande les éléments suivants en vue de la bonification de la mesure dans le cadre d'une Stratégie d'action jeunesse qui s'étendrait de 2009 à 2014 :

- Effectuer conjointement avec le SAJ et le MSSS un travail d'identification de critères permettant d'allouer les montants aux mdj qui actualisent réellement le projet mdj;
- Éviter le flottement occasionné par une année de transition entre les deux stratégies. Afin d'éviter ce piège, les consultations pour l'élaboration de la 2<sup>ème</sup> stratégie, si elles s'avèrent pertinentes, pourraient être moins élaborées que pour la 1<sup>ère</sup>, tout en conservant comme celle-ci une tribune d'expression ouverte aux jeunes;
- Nous croyons aussi que le déploiement de la 2<sup>ème</sup> stratégie jeunesse serait favorisé si il s'étendait sur 5 ans plutôt que 3 ans;
- Afin de poursuivre l'objectif conjoint du SAJ, du MSSS et du RMJQ de consolider le réseau des mdj du Québec, il est important de :
  - Annualiser le 5 M accordé entre 2006 et 2009 dans la subvention à la mission des organismes (programme de soutien aux organismes communautaires du MSSS);
  - Investir de nouveaux montants pour continuer à imprimer un redressement et une consolidation du réseau;
  - Dans l'allocation des sommes, prendre en considération les mdj ayant des points de services/maisons regroupées et celles offrant des projets à reddition de comptes particulière;
  - Indexer le seuil plancher identifié à 85 000 \$ par le MSSS il y a déjà 6 ans.<sup>2</sup>

---

<sup>2</sup> Gouvernement du Québec, MSSS, Les maisons de jeunes au Québec : État de développement et perspectives de soutien et de développement, novembre 2002. Document disponible sur le site du RMJQ [www.rmjq.org](http://www.rmjq.org). Indexé selon la grille de calcul de la Banque du Canada, le seuil serait porté à 97 000 \$.

## Conclusion

C'est par la conjugaison de différentes mesures et de multiples approches que nous croyons qu'un maximum de jeunes trouveront réponse à leurs besoins auprès de l'un ou l'autre des partenaires associés à la Stratégie d'action jeunesse. Plusieurs des moyens déployés dans le cadre de celle-ci devront être reconduits voire bonifiés, afin qu'on en évalue adéquatement les impacts à moyen terme.

Le soutien de la mission des maisons de jeunes se retrouve dans cette catégorie de moyens à reconduire pour l'apprécier réellement et à bonifier pour atteindre l'objectif de consolidation souhaité. En outre, le MSSS recommandait en 2002, un financement minimal à la mission de 85 000 \$ (97 000 \$ indexé) par maison de jeunes.<sup>3</sup>

C'est pourquoi nous vous avons soumis d'ores et déjà une proposition à cet effet. Vous y trouvez les trois éléments que nous évaluons déterminants à savoir, l'**annualisation du 5 millions** accordé dans le cadre de la première Stratégie d'action jeunesse à même le Programme de soutien aux organismes communautaires du MSSS, un **montant d'argent supplémentaire** (9 375 000 \$) pour les cinq prochaines années assorti d'un caractère de **récurrence**, seule façon pour nous, d'inscrire ce montant au financement de la mission des maisons de jeunes.

Enfin, nous vous remercions d'avoir parcouru ce bilan et espérons que les éléments qu'il contient sauront alimenter vos travaux pour l'élaboration de la prochaine Stratégie d'action jeunesse.

---

<sup>3</sup> Gouvernement du Québec, MSSS, Les maisons de jeunes au Québec : État de développement et perspectives de soutien et de développement, novembre 2002. Document disponible sur le site du RMJQ [www.rmjq.org](http://www.rmjq.org).



## ANNEXE A

### Cadre de financement des maisons de jeunes membres du Regroupement des maisons de jeunes du Québec

Le cadre de financement des maisons de jeunes comprend quatre phases qui visent à répondre aux besoins propres à chaque étape du développement des maisons de jeunes.

#### 1. Phase de création

Mise en place du projet et de ses structures. La maison offre une ouverture partielle aux jeunes.

Le budget doit couvrir :

- l'embauche de deux permanents ;
- l'accompagnement par une maison de jeunes déjà implantée ;
- la formation du personnel ;
- les frais administratifs et de fonctionnement.

#### Demande financière

MSSS	Autres bailleurs de fonds	Budget total
70 %	30 %	= 100 %
50 000 \$	21 500 \$	= 71 500 \$

#### 2. Phase de développement

Phase de transition et d'actualisations progressive du projet. Les heures d'ouverture aux jeunes sont augmentées.

Le budget doit couvrir :

- l'embauche de trois permanents ;
- la formation du personnel ;
- les frais administratifs et de fonctionnement.

#### Demande financière

MSSS	Autres bailleurs de fonds	Budget total
70 %	30 %	= 100 %
85 000 \$	36 000 \$	= 121 500 \$

### 3. Phase de consolidation

Période au cours de laquelle le projet se concrétise de façon plus constante. Les heures d'ouverture aux jeunes sont à nouveau augmentées.

Le budget doit couvrir :

- l'embauche de quatre permanents ;
- la formation du personnel ;
- les frais administratifs et de fonctionnement.

### Demande financière

MSSS	Autres bailleurs de fonds		Budget total
70 %	30 %	=	100 %
<b>120 000 \$</b>	51 500 \$	=	171 500 \$

### 4. Phase opérationnelle

Phase de maximalisation du projet. La maison atteint son plein fonctionnement.

Le budget doit couvrir :

- l'embauche de cinq permanents ;
- la formation du personnel ;
- les frais administratifs et de fonctionnement.

### Demande financière

	MSSS	Autres bailleurs de fonds		Budget total
	70 %	30 %	=	100 %
	<b>145 560 \$</b>	62 237 \$	=	207 457 \$
Tel qu'indexé depuis 94-95	<b>186 036 \$</b>	80 187 \$	=	266 223 \$

## **ANNEXE B**

### **Appuis des régions**